

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
DU 7 janvier 2019 au 11 janvier 2019**

Conformément à l'article 241-4 du Règlement Général AMF et à l'article 1^{er} de l'Instruction AMF modifiée n° 2005-06 du 22 février 2005, la société SOFIBUS informe le marché de ce que dans le cadre du programme de rachat de ses titres décidé par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, elle a, au cours de la période du 7 au 11 janvier 2019, effectué les transactions sur actions propres suivantes :

Date de la séance		Nombre d'actions	Prix moyen pondéré brut	Montant
07/01/2019 à 17h07	Achat	50	179,00	8 950.00
Total		50 titres		8 950.00